

La Préfète

Carcassonne, le 26 DEC. 2019

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation de l'État, suite à l'arrêt de votre PLU en date du 23 septembre 2019, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après, la synthèse de la consultation des personnes publiques associées de l'État.

J'ai noté votre volonté de mettre en place un document d'urbanisme qui va permettre de fixer les grandes orientations de développement jusqu'en 2030.

Votre projet doit toutefois être adapté pour respecter le code de l'urbanisme sur un point majeur qui est la modération de la consommation d'espace. Par conséquent, je souhaiterais que vous fassiez évoluer votre document, notamment en échelonnant dans le temps l'ouverture à l'urbanisation des zones d'extension urbaine.

Vous trouverez également ci-joint d'autres avis qu'il convient de prendre en compte. Celui du SDIS, portant sur le respect du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie, me paraît particulièrement important.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que j'émet un avis favorable au projet présenté sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus et de celles émises dans les avis ci-joints.

Les services de la DDTM se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour participer, si vous le souhaitez, à des réunions de suivi.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.



La Préfète  
Sophie ÉLIZÉON

Monsieur Roger OURLIAC  
Maire d'ISSEL  
Rue de la Mairie  
11400 ISSEL

Nos réf. : DDTM/SUEDT/UPPP et DDTM/SATO/CP